

N°5 - DEC 2020

Citoyenne • écologique • solidaire

# FAIRE VILLE ENSEMBLE



EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/10/2020 et du 17/11/2020

## EDITO

« Un conseil municipal vite expédié...

La séance du Conseil Municipal du 06/10 en 26 points, a été expédiée en 25 minutes, laissant peu de places aux débats. A l'ordre du jour, plusieurs points concernaient des présentations de rapports d'activités ou des conventions. Nous regrettons le manque d'initiatives de la municipalité en direction de la citoyenneté, de l'écologie et de la solidarité. Sur les bancs de l'opposition, nous notons l'absence de Mme Troussard, conseillère municipale RN (Rassemblement National). Mme Devillièrre a donné son pouvoir à M. Drici. M. Agbesi a donné son pouvoir à Mme Autreux.»

*Le collectif  
« Faire Ville Ensemble »*



## Un manque d'accessibilité des informations du Conseil Municipal

En pleine pandémie, au mois d'octobre, il a été décidé de tenir la séance du Conseil Municipal avec la présence du public.

Au lieu de maintenir, la diffusion de la séance au public, de manière électronique, il a été décidé de tout stopper. Ainsi, les Chelloises et les Chellois, ne pouvant se déplacer, ont été privés de l'accès aux informations de ce Conseil Municipal.

Le collectif « Faire Ville Ensemble » prône pour la transparence des informations, par tous les moyens possibles, y compris électronique, même en dehors de la crise sanitaire que nous subissons.

Chaque séance du Conseil Municipal devrait être diffusée sur les réseaux sociaux sans être effacée par la suite.

## Le soutien à l'association Chelles Commerces

Le point 5 à l'ordre du jour de la séance du 6 octobre concernait la subvention attribuée à l'association « Chelles commerces » regroupant des commerçants de Chelles, pour la deuxième opération « Proxicommerce ».

L'opération « Proxicommerce » a pour objectif de soutenir les commerces de proximité chellois dans la relance de leurs activités dans le contexte de la crise sanitaire. Chelles ProxiCommerce est un site Web qui propose le marketplace et des bons d'achats en ligne. Les bons d'achats ont un coût de 10 euros mais valent 15 euros en magasin.

Le collectif « Faire Ville Ensemble » soutien l'ensemble des actions de solidarités envers les consommateurs et les commerces de proximités. Toutes les actions prises dans ce sens ne peuvent être soutenues.

Pour plus d'informations :  
<https://chelles.proxicommerce.fr/>





## RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR L'ANNÉE 2020 (POINT 8 DU 17/11)

Depuis 2011, le décret n° 2011-687 du 17/6/2011 impose aux collectivités territoriales de plus de 50.000 habitants de rédiger chaque année un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport est discuté et approuvé par les élus à l'occasion des débats budgétaires.

Ce rapport doit comporter le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, ainsi que le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

La présentation exposée, et qualifiée par M. le Maire lui-même de « synthétique » [on sent ici nettement le manque d'intérêt porté par le Maire] est sans surprise.

M. Rabaste rappelle que ce rapport est une obligation. On devine bien dans l'exposé des mesures [timides] le manque d'ambition et d'engagement municipal sur le devenir climatique et le développement durable. Dé-imperméabilisation des sols (oups ! que dire de la place Cala minéralisée pour un coût exorbitant de 2 Millions €), plan air/climat (oups ! que dire du plan vélo inexistant), plantation de 2.500 arbres sur 6 ans (oups ! 416 arbres par an pour une superficie communale de 15,9 km<sup>2</sup> et une population de 55.200 habitants), des travaux sur le parc du Sempin (oups ! beaucoup d'inquiétudes des riverains).

M. Rabaste a effectivement respecté la présentation obligatoire et légale de ce rapport. On peut dire que « ça, c'est fait ! », mais peu de choses réalisées en cohérence de l'importance d'un vrai développement durable.

Rappelons que la TTF, taxe européenne sur les transactions financières, dite loi TOBIN, proposée en ...1972 par l'Américain J.Tobin, devait aider au financement du plan de relance et financer la santé et le climat. Le 10 novembre dernier, le budget européen « prévoit » d'introduire la TTF d'ici à 2026 !

## LE D.O.B. DÉBAT ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021 (POINT 10 DU 17/11)

Le DOB constitue une étape légale et impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de + 3 500 habitants. Le budget municipal chellois devrait être voté le 15 Décembre prochain. Après lecture des orientations budgétaires 2020, la municipalité indique qu'elle suit la même stratégie précédente qui, est-il précisé, a « porté ses fruits ». Comme FVE l'a déjà écrit, on prend les mêmes et on recommence...

Aucune augmentation des taux d'imposition locaux (les taux d'imposition n'ont pas changé depuis 25 ans. Cela n'est pas une stratégie de l'ère « En Marche » depuis l'élection et la réélection de M. Rabaste), maintien du cap, une gestion rigoureuse notamment pour la section fonctionnement produisant un résultat de fonctionnement en excédent, des investissements « structurants et importants pour les Chellois », une diminution du stock des dettes communales.

Ces orientations, nous explique-t-on, sont basées dans le respect des règles de prudence et de maîtrise budgétaire. On se demande si les mots « social, solidaire et humaniste » sont existants dans leur vocabulaire si restreint et étriqué ! A l'écoute de ce D.O.B, il ressort des évidences d'inadaptation de ces orientations budgétaires à la situation sanitaire et économique que nous traversons. La réalité de nos concitoyens n'est plus la même que celle des années passées. Pourtant, un débat d'orientation budgétaire ne peut pas et ne doit pas s'apprécier à la seule lecture purement comptable. Une orientation budgétaire détermine des choix politiques.

Les budgets précédents se sont principalement basés sur un développement sécuritaire avec les vidéo-caméras surveillances, réduisant fortement les aides et subventions aux associations, supprimant des services au niveau de la jeunesse ou des seniors, augmentant les tarifs de certains services publics. La gestion rigoureuse et dynamique « du patrimoine » s'est effectuée en vendant les « bijoux de familles » : les centres de vacances d'Hossegor et de Saint Jean D'Aulps. Malheureusement, nous constatons et déplorons une dégradation alarmante annoncée des conditions de vie, sans aucune mesure, sans aucun effort en matière de solidarité dans ces nouvelles orientations budgétaires, finalement, inchangées !

M. le Maire explique que le « quoi qu'il en coûte », argumenté et engagé bec et ongles par M. Macron, n'est pas applicable pour notre commune ! On cherche encore où passent les efforts budgétaires annoncés par M. Macron. Notre ville n'est pas un îlot isolé et ce sont les conséquences de choix politiques nationales, depuis plusieurs années, qui sont le résultat de la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales. Ces décisions nationales ne sont pas désincarnées des décisions locales prises par le Maire actuel, lui-même étant partisan chez « Les Républicains » soutenu par « La République En Marche ».

Les ambitions municipales sont aux antipodes de la situation et des difficultés actuelles. Les promesses de M. le Maire étaient d'être à l'écoute de tous les Chellois ! Ecouter, c'est bien, Agir au nom du sens commun, c'est mieux !

Comme nous l'avions prévu, ces orientations budgétaires sont le creuset de l'aggravement de situations déjà fortement précaires, entachées de désespérance et de misère ! FVE le déplore...



## L'EXCEPTION QUI DEVIENT UNE REGLE : L'OPPOSITION AVEC LA MAJORITE

Le point 22 de la séance du 06/10 concernait l'ouverture exceptionnelle dominicale des commerces pour l'année 2021. La législation autorise l'ouverture de douze dimanches. Le Maire de Chelles (LR/LREM) avec l'ensemble des élus de la majorité comme de l'opposition approuvent le maximum autorisé.

Si le travail du dimanche peut s'avérer nécessaire, essentiel, dans certains secteurs d'activités, comme le milieu hospitalier, les structures médico-sociales, ... pour assurer notre bien-être et notre santé. Il s'avère qu'il l'est beaucoup moins dans d'autres comme le secteur automobile.

L'extension des ouvertures du dimanche, avec la loi MACRON, permet de s'enliser davantage dans le libéralisme économique qui porte atteinte aux droits sociaux acquis si chèrement.

On nous présente comme une liberté des salariés de travailler le dimanche. Ce n'est pas une liberté mais une liberté tronquée, vers le sens d'une précarisation généralisée du salariat. La liberté de consommer partout et tout le temps n'est pas supérieure au droit au repos, au droit à la vie de famille, à la vie sociale, y compris pour les enfants. S'il y a un jour de repos, c'est également pour faire respecter le rythme biologique de chacun et ne pas se contenter de satisfaire quelques industriels.

Nos vies changent. C'est un fait ! C'est aussi à nous, acteurs locaux, de permettre d'autres choix qu'uniquement consommer. Le dimanche est un jour pour s'enrichir, un jour pour se distraire, un jour pour être disponible pour les différents arts. Le dimanche n'est pas un jour comme un autre. C'est un combat d'arrière-garde que de vouloir absolument inciter les gens à continuer à consommer et à travailler le dimanche.

Le collectif « Faire Ville Ensemble » s'oppose clairement à l'extension des ouvertures exceptionnelles qui deviennent finalement une « normalité » chaque année.

## L'ABSENCE DE SOLIDARITE

Seul un point à l'ordre du jour la séance du 06/10 dans cette période de crise sanitaire, économique et sociale. La solidarité ne peut être uniquement une « affaire » sociale déléguée aux associations. C'est une orientation de justice sociale pour permettre à chacune et chacun de vivre dignement.

Aujourd'hui, 12% de la population (8 millions) ne mangent pas à leur faim, c'est l'effroyable constat publié par le Secours Catholique dans son rapport 2020 sur l'état de la pauvreté en France. Des familles, des seniors, des jeunes doivent chaque jour, arbitrer entre s'habiller ou se nourrir, payer la facture d'électricité ou se soigner. Chaque politique publique, à tous les degrés, doit avoir en tête cette donnée aussi tragique qu'insupportable.

La municipalité de Chelles doit prendre sa part de responsabilité en octroyant une subvention plus importante au Centre Communal d'Action Sociale afin de venir en aide aux familles, aux jeunes et aux seniors les plus fragiles. Nous demandons également que la ville soutienne par des moyens humains et matériels, l'ensemble des associations caritatives et sociales. En cette période de confinement, de déconfinement, de reconfinement, l'aide aux victimes de violences conjugales est fondamentale.



En savoir +, rejoignez-nous !



contact@chelles2020.org



chelles2020.org



Fairevilleensemble



@chelles2020